

**JE SUIS LOCATAIRE  
CHEZ PAU BÉARN HABITAT**

**Je souhaite payer mon loyer,  
comment faire ?**

Pour faciliter le paiement de votre loyer, Pau Béarn Habitat vous propose plusieurs modalités de paiement, adaptées à chaque situation.



# Comment payer son loyer ?



## Le prélèvement automatique

Rapide, simple et gratuit, vous pouvez mettre en place le prélèvement mensuel de votre loyer sur votre Espace Locataire (rubrique « Mon loyer ») et en complétant le mandat de prélèvement SEPA disponible sur notre site internet, à nous retourner accompagné de votre RIB.

## Le virement



Vous pouvez mettre en place un virement mensuel depuis votre compte bancaire pour le paiement de votre loyer. Pour récupérer l'IBAN de Pau Béarn Habitat, faites la demande auprès de votre Point Relais. N'oubliez pas de mentionner dans l'intitulé du virement votre nom et votre référence client.

## Le paiement par carte bancaire



Pau Béarn Habitat vous propose également de régler votre loyer directement par carte bancaire. Ce service 100 % gratuit et sécurisé est disponible sur votre Espace Locataire, disponible sur PC, smartphone et tablette (application).

## Le chèque



Il est à libeller à l'ordre de Pau Béarn Habitat et à adresser par courrier ou à déposer dans votre Point Relais, obligatoirement accompagné du coupon détachable de votre avis d'échéance.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

**Pau Béarn Habitat vous accompagne si vous rencontrez des difficultés de paiement. Nos équipes des services sociaux et recouvrement sont à votre écoute en permanence en Point Relais ou au :**

**05 59 02 22 88**

